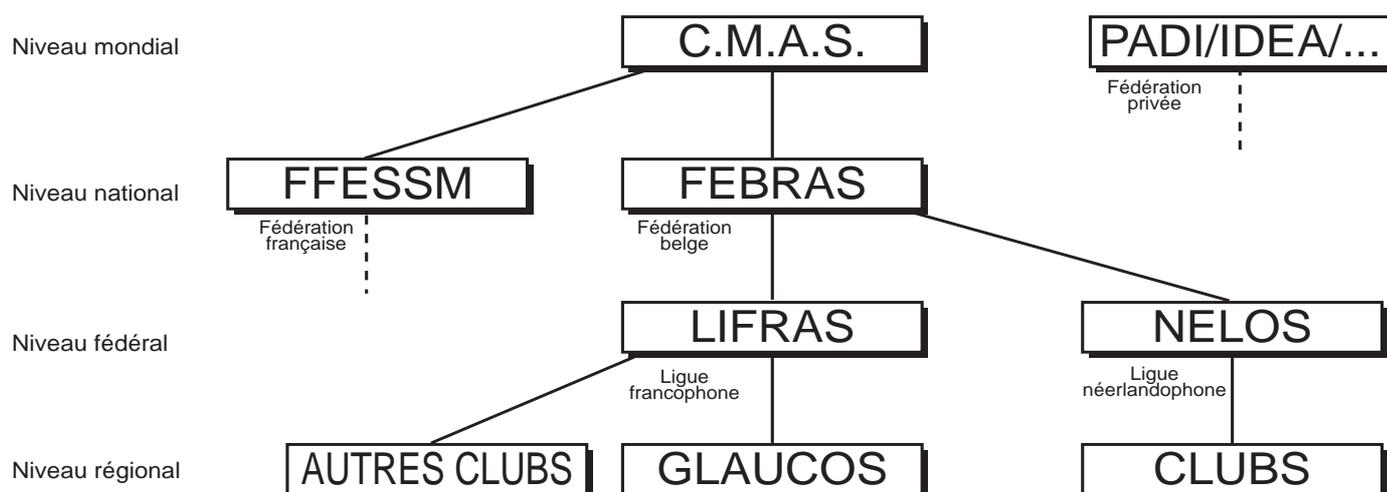


CHAPITRE 1 : ADMINISTRATION

Introduction

Tout comme vous êtes Liégeois, Wallon, Belge, Européen, et même Terrien,... Vous êtes aussi plongeur du Glaucos, de la LISA, de la LIFRAS, de la FEBRAS, de la CMAS.

La CMAS nous permet d'obtenir un brevet équivalent à celui délivré dans un autre pays. C'est notre passeport international, que vous soyez belge ou coréen (il est plus facile de contrôler la validité d'une carte CMAS que d'un carnet surtout en coréen !).



1.1 Des noms, je veux des noms...

Que veut dire :
 CMAS : La confédération mondiale d'activités subaquatiques
 FEBRAS : Fédération belge de recherches et d'activités subaquatiques
 LIFRAS : Ligue Francophone de recherches et d'activités subaquatiques
 LISA : Liège subaquatique

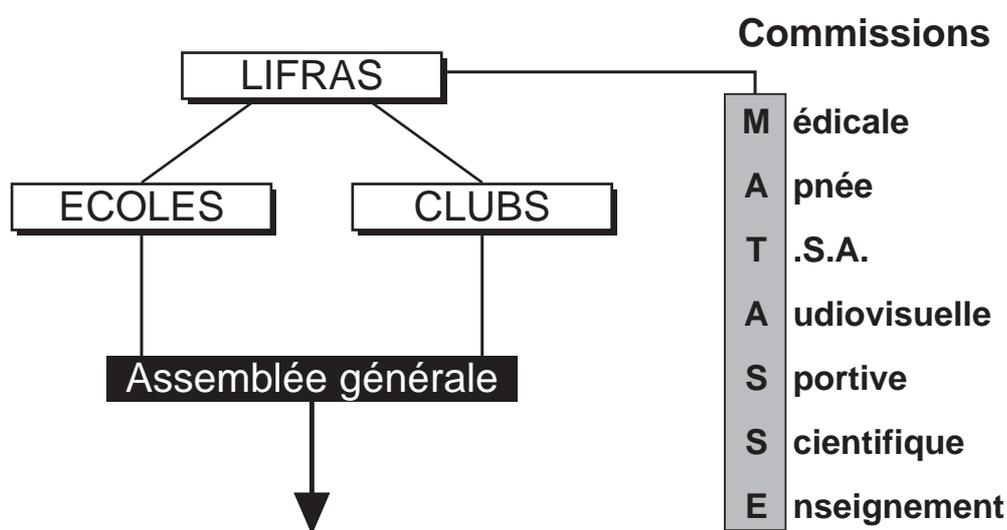
en Flandre :
 BEFOS : équivaut à la FEBRAS
 NELOS : ligue Néerlandophone

La confédération mondiale d'activités subaquatiques est née suite au regroupement de plusieurs fédérations nationales telles que la FFESSM, la FEBRAS... Depuis fin 1997, la LIFRAS s'est alignée aux standards CMAS en créant le brevet 1*, et en revalorisant ainsi les autres brevets de plongeurs.



1.2 La LIFRAS

La LIFRAS est la ligue francophone de recherche et d'activités sous-marines dont le siège est situé à Bruxelles. La ligue a pour objet de promouvoir et d'organiser la recherche et les activités sous-marines non commerciales, ainsi que la nage avec palmes et les techniques subaquatiques dans le cadre de la communauté linguistique francophone de Belgique. Pour cela elle doit avoir un enseignement de valeur, c'est pourquoi, il existe une structure s'occupant de l'enseignement; avec un responsable de l'enseignement, et un responsable des brevets. Ceux-ci sont élus lors de l'assemblée plénière, composée de tous les moniteurs nationaux et fédéraux, au moins une fois l'an.



Conseil d'administration :

- Président
- vice président
- 7 administrateurs

Quant au Président et aux administrateurs de la LIFRAS, ils sont élus par l'assemblée générale parmi les membres des clubs affiliés de la LIFRAS,

La LIFRAS s'est subdivisée en diverses commissions ayant chacune un rôle spécifique. Il y a 7 commissions :

1.2.1 Commission Médicale

- étudie les accidents et les leçons à en tirer
- étudie la sécurité des exercices imposés
- coordonne l'épreuve théorique secouriste plongeur
- désigne les jurys médicaux pour l'épreuve pratique secouriste plongeur

1.2.2 Commission Apnée

Délivre des brevets de spécialisation apnée.



1.2.3 Commission TSA

Elle organise des épreuves en eaux libres ou en piscine qui font appel à la précision, l'adresse, l'endurance, la vitesse, la mémoire. Ces épreuves se déroulent par équipe de trois plongeurs.

1.2.4 Commission Audiovisuelle

Elle organise des cours d'apprentissage des techniques photo et vidéo. Elle organise des concours nationaux, et participe aux concours internationaux.

1.2.5 Commission Sportive

Elle s'occupe des activités sportives subaquatiques telles que la nage avec palme(s), le hockey sous-marin, le rugby sous-marin,...

1.2.6 Commission scientifique

Elle s'occupe de biologie, de défense de l'environnement, de spéléologie, d'archéologie, de la physique des océans, de navigation, de l'étude des tables de plongées.

1.2.7 Commission Enseignement

Elle est composée de tous les moniteurs nationaux, fédéraux, avec en plus les moniteurs clubs chef d'école. Elle est divisée en plusieurs comités :

COMITE DES BREVETS :

définir toutes les épreuves des brevets (théoriques et pratiques)

COMITES DES EXAMENS :

établir le questionnaire et contrôler le bon déroulement des examens de moniteurs

COMITE DE FORMATION :

promouvoir et coordonner la formation des cadres de la plongée

COMITE DE SECURITE :

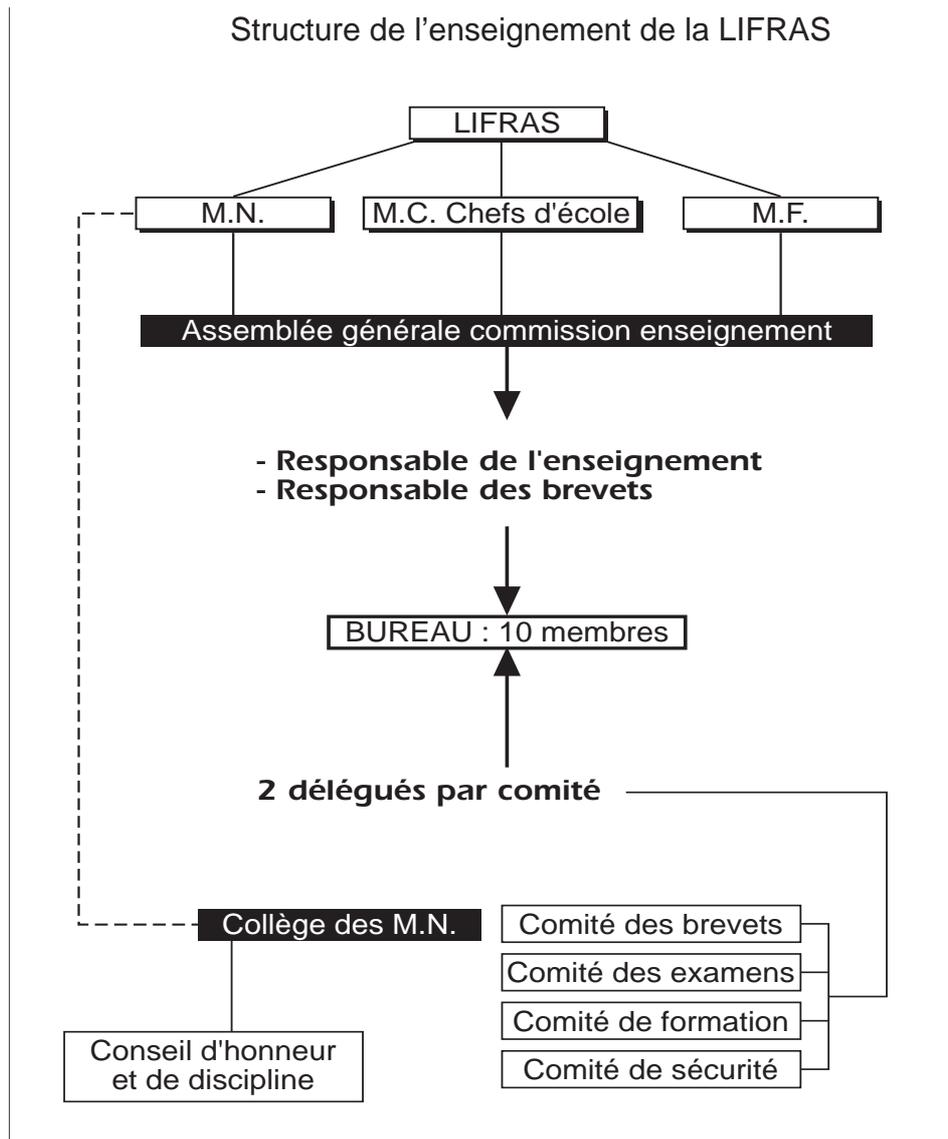
examiner les avis médicaux sur l'enseignement de la plongée, étudier le nouveau matériel, examiner les accidents de plongées survenus au sein de la LIFRAS.

CONSEIL D'HONNEUR ET DE DISCIPLINE :

Il peut être saisi par tout plongeur, et il est compétent en matière :

- d'infractions aux règlements
- de non respect de la déontologie





1.3 Comment se transmet l'information à la LIFRAS

Il existe à la LIFRAS plusieurs moyens de transmettre l'information, si ce n'est par les réunions ou assemblées diverses:

1. La farde LIFRAS : c'est la bible du moniteur. C'est la référence ! C'est dans cette farde que sont consignés les protocoles exacts des épreuves de chaque brevet, se trouve aussi une copie des contrats d'assurance, les règlements de chaque commissions, les statuts de la LIFRAS, les formalités en cas d'accident, les formulaires officiels. Elle comprend également toute la liste des moniteurs LIFRAS et celle des moniteurs nationaux NELOS.

2. L' Hippocampe : par ce magazine la LIFRAS transmet ses mises à jours ou ses modifications de protocole.

3. Actuelles : nouveau depuis mi-97. C'est un feuillet d'information qui est envoyé chez les moniteurs et chez les présidents de clubs.



1.4 École ou Club

Question qui se pose, car tout le monde dit qu'il est dans un club de plongée, pas nécessairement dans une école de plongée. Pourtant il existe une différence : une école à au moins un moniteur club en première appartenance; tandis qu'un club lui n'a pas de moniteur et ne peut pas délivrer de brevets.

1.5 Les Brevets

Il existe à la LIFRAS 4 niveaux de plongeurs et 3 de moniteurs. Depuis 1997, il existe une structure "plongée enfant". Pour chacun des brevets, un bagage minimum de connaissances théoriques et pratiques est requis.

Voyons ci-dessous la définition de chaque niveau de plongeur :

- 1★ : brevet d'initiation** min. 14 ans
- 2★ : brevet autonome** min. 15 ans
min. 18 ans pour plonger avec un autre 2★ (SI TOUS DEUX 18 ans)
- 3★ : brevet expérimenté** min. 18 ans
capable d'encadrer des plongeurs 1★ ayant plus de 20 plongées.
- 4★ : brevet d'encadrement** min. 18 ans
capable de faire des baptêmes et de diriger des plongées profondes, et sous la responsabilité d'un moniteur : surveiller des exercices
Il faut 5 années d'affiliation pour être 4★ mais un plongeur 3★ ayant réussi ses exercices et théorie du 4★ peut se présenter au moniteur club sans être encore homologué 4★.

1.6 Les Profondeurs

- NB** Un plongeur débutant ne dépassera pas la profondeur de 15 m.
- 1★** Lorsqu'il aura acquis sa première étoile, il pourra descendre jusque 20 m. Une fois atteint le quota de 20 plongées, il pourra évoluer avec un 3★ à 20 m.
- 2★** Une fois acquis le 2★, le plongeur rentre dans le système de vignette valable pour les autres brevets : il est autorisé à descendre à une profondeur supérieure si et seulement si il a fait 20 plongées à la profondeur inférieure. TOUTEFOIS même si deux plongeurs 2★ peuvent descendre à 40 m IL FAUT QU'ILS SOIENT ACCOMPAGNES (2 2★ : MAX 20 m. Si et seulement Si ils ont 18 ans tous deux)



La vignette : elle sera signée par le chef d'école de votre club, lorsqu'il vous sera permis de descendre à la profondeur mentionnée. (Une fois acquis au moins le 2★).

Allowed to dive to : PEUT PLONGER à :			
Date	Signature et	cachet du chef d'école	MAXIMUM
			30 m (100 ft)
Date	Après 20 plongées à - 30 m		MAXIMUM
			40 m (130 ft)
Date	Après 20 plongées à - 40 m		Au delà de
			40 m Deeper than (130 ft)

1.7 Qui peut plonger avec qui ?

		ENCADRANTS		
		4*	3*	2*
DEBUTANTS	N.B.	jusque 15 m		
	1*	jusque 20 m	jusque 20 m Si 15 pl. depuis 1*	
	2*	VIGNETTE	VIGNETTE	jusque 20 m SSI 18 ans TOUS DEUX

1.8 L'inscription

Pour devenir membre d'un club, il faut s'acquitter de certaines obligations à savoir :

- payer sa cotisation (DANS LES TEMPS)
- rentrer un certificat de passage d'une visite médicale récente.
- pour les candidats 2★ et plus : avoir subi un ECG à l'effort; (BIEN LE FAIRE NOTER DANS LE CARNET)

NOTE : Pour l'ECG, il doit être fait :

- Tous les 5 ans jusqu'à 45 ans
- Tous les 2 ans de 45 à 55 ans
- Tous les ans à partir de 55 ans.



Ces examens sont imposés par la LIFRAS et obligatoires pour la couverture de notre assurance en cas d'accident.

ATTENTION : BIEN VERIFIER LA DATE DE VALIDITE DE L'EXAMEN MEDICAL + DE L'AFFILIATION.

Nouveau carnet avec
visites médicales séparées.

Ancien carnet avec
visites médicales et affiliations.

INSCRIPTIONS CLUB
INSCHRIJVINGEN - REGISTRATIONS - MELDUNG
ISCRIZIONI - INSCRIPCION

CACHETS DU CLUB

Année : 1997 <i>C.V.E.P.S.M. Verviers</i>	Année : 1998 GLAUCOS COTISATION 1998 <i>[Signature]</i>	Année :
Année :	Année :	Année :

ÉCOLE DE PLONGÉE DE DIAGNOSTIC
GLAUCOS
rue Laoureux 31
4800 VERVIERS
1/63236/15/730

28/11/95
ECG refos
Effort OK
u/p a la plng

GLAUCOS
COTISATION 1997

Dr Philippe FINEY
Rue de Pepinster 35
B-4800 GENIVAL
T 08768.33.00
F 08492 60 003

20-197

1.9 L'assurance

En tant que plongeur LIFRAS nous avons, lors du paiement de notre cotisation un montant qui sert à nous assurer. Nous sommes assurés de deux manières : en responsabilité civile et en individuelle accident.

1.9.1 L' ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Elle couvre les lésions corporelles dont pourrait être victime un plongeur ainsi que le rapatriement. Elle est supplétive à notre mutuelle.

1.9.2 L' ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Cette assurance vous couvre pour indemniser, un tiers dans le cas d'un accident survenant à cause de vous. ATTENTION : cette assurance nous dégage de tout paiement, mais celle-ci ne nous couvre pas pour des poursuites pénales.

1.9.3 QUI EST ASSURE ET QUAND

sont assurés Les plongeurs en ORDRE d'affiliation. Les plongeurs rémunérés NE sont PAS assurés.



Nous sommes assurés pour la plongée pratiquée dans un lieu adéquat, mais également dans les douches, les vestiaires, sur les chemins aller et retour des piscines ou manifestations diverses du club.

Le respect des règles de la LIFRAS est une obligation en matière de couverture d'assurance.

Lors de plongées à l'étranger hors sortie club, nous sommes assurés si nous avons comme compagnon un autre plongeur CMAS - PADI - VVV.

1.10 En cas d'accident

Ne pas toucher au matériel, afin de pouvoir éventuellement y trouver la cause.

1.10.1 ACCIDENT NON MORTEL

1. Faire un constat par un médecin au maximum 72 h après l'accident.
2. Envoyer **au plus tard** dans les 15 jours, la déclaration au secrétariat LIFRAS avec le carnet de certification et le carnet de plongée (log book)
3. Si il y a une interdiction temporaire, c'est la commission médicale qui statuera.

1.10.2 ACCIDENT MORTEL

1. Envoyer **au plus tard** dans les 48 heures, la déclaration au **secrétariat LIFRAS ET A l'assurance**. Faire parvenir un certificat médical avec la cause du décès.
2. le carnet de certification et le carnet de plongée (log book) doivent être envoyés à la LIFRAS.

RAPPEL NUMERO DAN DE SECOURS : 0800 / 12 382



1.11 Exercices - brevets et délégations

1.11.1 ORGANISATION DE BREVETS

L'école de plongée est autonome pour l'organisation des brevets 1-2-3 étoiles. Le brevet 1★ peut être organisé sous la forme d'une interview, ou sur une évaluation continue. Pour les autres brevets une évaluation est réalisée en fin de préparation, et ce sous forme d'examen oral et pratique en piscine. Pour l'organisation d'un brevet 4★, une demande doit être faite auprès du responsable des brevets de la LIFRAS. Pour le brevet de monitorat, c'est le comité des examens qui organise la session annuelle.

Le brevet de secouriste plongeur est, lui, organisé conjointement avec le comité des examens et la commission médicale.

Le passage d'un brevet ne peut se faire que dans le club où le candidat est inscrit en première appartenance. Sauf si il a la permission du chef d'école.

Un nouveau membre ayant déjà acquis un brevet d'une autre fédération affiliée à la CMAS obtient automatiquement le brevet LIFRAS équivalent pour les 1 - 2 - 3 ★ pour les autres brevets, il obtient un brevet d'équivalence qui ne lui permet par exemple pas de surveiller des exercices. Depuis 1999, la LIFRAS reconnaît les brevets PADI, et ce de suivant un protocole défini dans la farde LIFRAS. Il faut entre autre se remettre à niveau dans l'administration et dans les tables de plongées.

1.11.2 EPREUVES

Les moniteurs fédéraux et nationaux : peuvent surveiller TOUS les exercices.

Les moniteurs clubs : peuvent surveiller les exercices jusqu'au 4★ inclus SAUF l'exercice d'organisation d'une sortie club au 4★.

Les 4★ : peuvent SOUS la responsabilité d'un moniteur présent sur les lieux, surveiller des exercices pour le 2★,3★ : principalement des exercices de remorquage et de palmage en surface.

La validité des épreuves théoriques et pratiques est de 3 ans.

REGLES COMPLEMENTAIRES :

1. Pas d'épreuve lors de plongée de nuit (même pas de DP)
2. Les exercices de remontée ne peuvent être tentés qu'une seule fois par jour.
3. Les exercices Non Cumulable (N.C.) ne peuvent PAS être réalisés lors de successives, mais bien avec un autre exercice cumulable (C) en première plongée.
4. Maximum deux exercices par jour.



1.12 La matière théorique des brevets

1.12.1 LE BREVET 2 ETOILES

- 2.3.1 Avoir un aperçu élémentaire de la structure des brevets, des structures de la LIFRAS et de la FEBRAS. Savoir quels sont les avantages offerts par l'adhésion à un club affilié à la LIFRAS (brevets LIFRAS, assurances, reconnaissance des brevets CMAS, etc...).
- 2.3.2 Avoir des notions du fonctionnement des systèmes respiratoire et circulatoire.
- 2.3.3 Connaître l'anatomie de l'oreille (sans détails) et les altérations dues à la pression pouvant être subies en cours de plongée (équilage).
- 2.3.4 Connaître les composants de l'air (20/80).
- 2.3.5 Connaître la notion de pression : l'unité (bar) et les genres (hydrostatique, atmosphérique, absolue et relative).
- 2.3.6 Avoir des connaissances élémentaires de la loi de Boyle-Mariotte et de ses applications à la technique de la plongée.
- 2.3.7 Avoir des connaissances élémentaires du principe d'Archimède et de ses applications à la technique de la plongée.
- 2.3.8 Connaître l'influence de la pression sur la dissolution des gaz dans les liquides.
- 2.3.9 Savoir que les couleurs disparaissent dans l'eau, que les objets y paraissent plus grands et plus rapprochés.
- 2.3.10 Savoir que dans l'eau on ne peut orienter la provenance d'un son.
- 2.3.11 Connaître et comprendre le fonctionnement de l'hyperventilation et des dangers qui peuvent en découler.
- 2.3.12 Connaître le principe de la surpression pulmonaire, en reconnaître les symptômes et pouvoir entreprendre les actions vitales.
- 2.3.13 Connaître le principe des coliques du scaphandrier, en reconnaître les symptômes et pouvoir les traiter.
- 2.3.14 Connaître le principe de l'effet de ventouse (masque, vêtements), en reconnaître les symptômes et pouvoir les traiter.
- 2.3.15 Connaître les causes et le mécanisme de l'accident de décompression, en reconnaître les symptômes (sans plus) et pouvoir entreprendre les actions vitales.
- 2.3.16 Connaître les facteurs aggravants de l'A.D.D. et savoir réagir en conséquence.
- 2.3.17 Connaître le principe de l'ivresse des profondeurs (narcose à l'azote), en reconnaître les symptômes et savoir agir en conséquence.
- 2.3.18 Connaître les causes et les symptômes de l'essoufflement et savoir agir en conséquence.
- 2.3.19 Connaître les dangers de la plongée libre et savoir comment les prévenir.
- 2.3.20 Savoir expliquer la technique de la réanimation, du bouche-à-bouche et du massage cardiaque (sans plus).
- 2.3.21 Connaître les qualités des P.M.T.C..
- 2.3.22 Connaître les inscriptions importantes se trouvant sur les bouteilles et leurs impositions légales.
- 2.3.23 Savoir employer et soigner le matériel habituel détenteur, gilet, lampe, profondimètre, manomètre, robinetterie, combi,...
- 2.3.24 Connaître l'emploi des tables de plongée unitaires et successives dans le cadre des plongées les plus courantes et les plus simples.
- 2.3.25 Connaître les règles d'exception de remontée trop rapide et d'interruption de paliers
- 2.3.26 Pouvoir appliquer les signes de plongée obligatoires de la CMAS
- 2.3.27 Savoir comment se comporter en cours de plongée (place dans la palanquée - passage sur "réserve" - perte de palanquée)
- 2.3.28 Savoir donner un briefing de chef de palanquée adapté aux plongées habituelles.
- 2.3.29 Connaître le rôle du serre-file.
- 2.3.30 Connaître l'utilisation d'un ordinateur de plongée.



1.12.2 LE BREVET 3 ETOILES

- 3.4.1 Avoir une vue d'ensemble de la structure des brevets, des ligues et de la fédération. En outre, connaître les avantages offerts par l'adhésion à un club (brevets LIFRAS, assurances, reconnaissances des brevets CMAS, responsabilité du plongeur, . . .)
- 3.4.2 Pouvoir situer la liaison qui existe entre systèmes circulatoires et respiratoire, et la technique de la plongée.
- 3.4.3 Connaître l'anatomie de l'oreille (sans détails) et les altérations dues à la pression pouvant être subies en cours de plongée
- 3.4.4 Connaître les composants de l'air (20/80) et le rôle des gaz dans le métabolisme.
- 3.4.5 Pouvoir effectuer des calculs élémentaires sur la pression et des calculs d'autonomie.
- 3.4.6 Connaître et comprendre la loi de Boyle-Mariotte et savoir en expliquer toutes les applications courantes à la technique de la plongée.
- 3.4.7 Connaître et comprendre le principe d'Archimède et savoir en expliquer toutes les applications courantes à la technique de la plongée.
- 3.4.8 Connaître et comprendre la loi de Dalton (notion de pression partielle).
- 3.4.9 Connaître la loi d'Henry et la relation qui existe entre cette loi et l'accident de décompression.
- 3.4.10 Savoir que les couleurs disparaissent dans l'eau, que les objets y paraissent plus grands et plus rapprochés.
- 3.4.11 Connaître la propagation des ondes sonores dans l'eau et les conséquences pour la plongée.
- 3.4.12 Connaître et comprendre le fonctionnement de l'hyperventilation et les dangers qui peuvent en découler.
- 3.4.13 Connaître le principe de la surpression pulmonaire, en reconnaître les symptômes et entreprendre les actions vitales.
- 3.4.14 Connaître le principe des coliques du scaphandrier, en reconnaître les symptômes et en connaître le traitement.
- 3.4.15 Connaître l'effet de ventouse, en reconnaître les symptômes, connaître les mesures préventives et le traitement.
- 3.4.16 Avoir une connaissance élémentaire de ce qu'est l'hyperoxie (savoir que l'O₂ sous pression peut avoir des effets toxiques).
- 3.4.17 Comprendre comment se déclenche un accident de décompression, en connaître les symptômes, pouvoir entreprendre les actions vitales et en connaître le traitement.
- 3.4.18 Connaître les facteurs aggravants de l'accident de décompression.
- 3.4.19 Connaître et comprendre le phénomène de l'ivresse des profondeurs (narcose à l'azote - N₂), être à même d'en déceler les signes précurseurs, les symptômes en plongée, et de réagir en conséquence.
- 3.4.20 Avoir des notions élémentaires de l'intoxication au CO et au CO₂.
- 3.4.21 Connaître et comprendre les principes de la noyade et de la noyade retardée.
- 3.4.22 Être capable d'expliquer une réanimation (b-à-b, massage cardiaque).
- 3.4.23 Connaître les causes de l'essoufflement et réagir en conséquence.
- 3.4.24 Connaître et comprendre les dangers de la plongée libre et savoir comment les prévenir.
- 3.4.25 Connaître et comprendre les inscriptions se trouvant sur les bouteilles et leurs impositions légales.
- 3.4.26 Avoir des connaissances élémentaires du principe de fonctionnement d'un détendeur "deux étages".
- 3.4.27 Savoir préparer, employer et soigner le matériel habituel (gilet, profondimètre, compas, ordinateur, robinets, combi, mano...).
- 3.4.28 Savoir employer couramment les tables de plongée unitaire et successive, savoir la procédure des plongées avec effort.
- 3.4.29 Connaître les règles d'exception des tables.
- 3.4.30 Dangers inhérents à la faune et à la flore locales.
- 3.4.31 Matelotage : Faire 5 nœuds: au choix du candidat.
- 3.4.32 Avoir des connaissances élémentaires des méthodes de repérage des points de plongée; avoir des connaissances élémentaires de matelotage et de participation aux manœuvres.
- 3.4.33 Savoir prendre en charge l'entière organisation d'une palanquée.
- 3.4.34 Connaître l'organisation élémentaire de la plongée au départ d'un bateau.
- 3.4.35 Avoir des connaissances élémentaires concernant les problèmes de la plongée dans des eaux à visibilité réduite, à courants et en carrière. Savoir lire une carte marine.
- 3.4.36 Savoir employer les tables et les carnets des marées.
- 3.4.37 Savoir interpréter un bulletin météorologique.
- 3.4.38 Connaître l'utilisation de l'ordinateur.



1.12.3 LE BREVET 4 ETOILES

- 4.4.1 Avoir une vue d'ensemble de la structure des brevets, des ligues et de la fédération. En outre, connaître les avantages offerts par l'adhésion à un club (brevets LIFRAS, assurances, reconnaissance des brevets CMAS, et les responsabilités du plongeur.
- 4.4.2 Comprendre le mécanisme des systèmes circulatoire et respiratoire.
- 4.4.3 Connaître l'anatomie de l'oreille (sans détails) et les altérations pouvant être subies en cours de plongée (équilibre)
- 4.4.4 Connaître les composants de l'air, son poids spécifique et le rôle joué par les gaz dans le métabolisme.
- 4.4.5 Savoir ce que sont les notions de pression et de densité.
- 4.4.6 Connaître les différentes sortes de pressions et la notion de pression partielle. Etre capable d'effectuer des calculs de pression.
- 4.4.7 Connaître et comprendre le principe de Pascal et savoir expliquer toutes les applications techniques de la plongée.
- 4.4.8 Connaître et comprendre la loi de Boyle et Mariotte et savoir en expliquer toutes les applications à la technique de la plongée.
- 4.4.9 Connaître et comprendre la loi de Gay-Lussac-Charles et savoir en expliquer toutes les applications techniques de la plongée.
- 4.4.10 Connaître et comprendre le principe d'Archimède et savoir en expliquer toutes les applications techniques de la plongée .
- 4.4.11 Connaître et comprendre la loi de Dalton et savoir en expliquer toutes les applications techniques de la plongée.
- 4.4.12 Connaître la loi d'Henry et savoir en expliquer toutes les applications techniques de la plongée, (saturation et désaturation) .
- 4.4.13 Connaître les modifications subies par les rayons lumineux lors de leur passage du milieu aérien à celui de l'eau (et vice-versa). Savoir ce que sont l'absorption des couleurs, la diffusion, la réfraction et la réflexion.
- 4.4.14 Connaître la propagation des ondes sonores sous eau et les conséquences pour la plongée.
- 4.4.15 Connaître et comprendre le mécanisme de l'hyperventilation et les dangers qui en découlent.
- 4.4.16 Connaître et comprendre tous les accidents mécaniques, pouvoir les prévenir, en connaître les symptômes. savoir quelles sont les mesures à prendre et en connaître le traitement.
- 4.4.17 Connaître et comprendre tous les accidents toxiques, pouvoir les prévenir, savoir quelles sont les mesures à prendre (O₂, CO et CO₂).
- 4.4.18 Savoir comment survient un accident de décompression, connaître les symptômes possibles et pouvoir établir la relation entre la cause et l'effet. Pouvoir entreprendre les actions vitales et connaître le traitement.
- 4.4.19 Connaître et comprendre les facteurs aggravants de l'accident de décompression.
- 4.4.20 Connaître et comprendre les dangers du refroidissement et comment les prévenir.
- 4.4.21 Connaître et comprendre les principes de la noyade et de la noyade retardée.
- 4.4.22 Mener à bien une réanimation (b-à-b et massage cardiaque externe).
- 4.4.23 Connaître les causes de l'essoufflement et savoir quelles mesures prendre.
- 4.4.24 Connaître et comprendre tous les dangers de la plongée libre et savoir comment les prévenir.
- 4.4.25 Connaître et comprendre les inscriptions se trouvant sur les bouteilles et leurs impositions légales.
- 4.4.26 Connaître le principe de fonctionnement d'un détendeur "deux étages".
- 4.4.27 Savoir préparer, employer et soigner le matériel habituel (détendeur, lampe, gilet, profondimètre, compas, ordinateur, robinets, manomètre de plongée, combinaisons sèches et humides)
- 4.4.28 Avoir des notions élémentaires du principe de fonctionnement des profondimètres.
- 4.4.29 Connaître l'emploi des tables unitaires et successives.
- 4.4.30 Connaître les règles spécifiques s'appliquant à ces tables.
- 4.4.31 Savoir appliquer les règles d'exception : remontées trop rapides - interruptions/omissions de palier - paliers par mer houleuse
- 4.4.32 Avoir des connaissances élémentaires des notions des "compartiments".
- 4.4.33 Avoir des connaissances élémentaires des méthodes de repérage des points de plongée; avoir des connaissances élémentaires de matelotage et de participation aux manœuvres.
- 4.4.34 Savoir prendre en charge l'entière organisation d'une plongée pour un groupe de plongeurs.
- 4.4.35 Connaître l'organisation de la plongée au départ d'un bateau.
- 4.4.36 Avoir des connaissances concernant les problèmes de la plongée dans des eaux à visibilité réduite, à



courants et en carrière. Savoir lire une carte marine.

4.4.37 Dangers inhérents à la faune et à la flore locales.

4.4.38 Savoir tenir compte des prévisions météo.

4.4.39 Savoir employer les tables et les carnets des marées.

4.4.40 Connaître l'utilisation de l'ordinateur.

